Bibliothèque cantonale Sion

Samedi 20 Mai 1905 — Le numéro : 5 centimes — 3 année — № 60

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

Abonnements :

	1 an	6 mois	3 mois
La « Feuille » cherchée dans nos bureaux	5.50	2.90	1.50
La « Feuille » portée à domicile	6.50	3.50	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	11.—	5.50	3.—

Le « BULLETIN OFFICIEL » est joint en supplément au prix de **1 fr. 20 par an.**

Administration & Expédition :
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par « l'Administration du Journal. »

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace . .	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes) . . .	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

Rabais pour insertions répétées.

L'abonnement à l'année 1905 donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de **10** lignes à paraître sous la rubrique des petites annonces.— Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du « Journal ».

Dépuratif Golliez Sirop de brou de noix ferrugineux

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc
Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions. 267

31 ANS DE SUCCES

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3— et 5.50
Exiger sur chaque flacon le nom de FRÉD. GOLLIEZ pharmacien à MORAT et la marque des «2 palmiers»

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du the, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir

La poudre **COZA** vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, sa sœur ou la fille de l'interesse peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a cause sa guerison

La poudre **COZA** a reconcillie des milliers de familles, sauve des milliers d'hommes de la honte et du deshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables ; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolonge de plusieurs annees la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveillense poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un echantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ECHANTILLON GRATUIT
Coupon No 416
Découpez ce coupon et envoyez-le à l' institut à Londres.
Lettres à affranchir à 25 cts.

COZA INSTITUTE
Dept. 416 — 307
62, Chancery Lane Londres (Angleterre)

VENTE DE DOLE 1903

Mardi, 23 mai, à une heure l'après-midi, au domicile de M. Galli Martin à Sierre, vente aux enchères publiques de environ 6000 litres d'excellente Dôle.

Pour déguster les vins, s'y adresser. Pour **Auguste Pasche** 343
GALLI MARTIN

FROMAGE DE GRUYERE ET DU JURA

LES MEILLEURS DES FROMAGES SUISSES

Nous expédions par pièces de 15 à 25 Ko, par colis postal de 5 à 10 Ko.

Maigre, 1 choix Fr. 0.55 et 0.60 le 1/2 K° || **Mi-gras,** . . Fr. 0.65 et 0.70 le 1/2 K°
Maigre, 2e choix „ 0.40 et 0.45 le „ K° || **Gras** . . . . „ 0.75 et 0.80 le „ K°

Pour petit ménage petite pièce de GRAS de **4 K° à 1.70** le K°
S'adresser à **MAILLARD, Chatillens-Oron VAUD.**

APERÇU
des
41225 LOTS et 8 PRIMES
qui doivent sortir successivement dans les sept classes de la 328me
LOTERIE de CAPITAUX
de
HAMBOURG

Le gros lot s'élève en cas heureux selon § 9 du plan officiel à

MARCS 600,000

ou à Francs 750,000 environ

Ces 41225 Lots et 8 Primes sont fixés officiellement comme suit.

		MARCS
1	Prime I à	300000
1	Prime II à	200000
1	Lot à	100000
2	„	60000
2	„	50000
1	„	45000
2	„	40000
1	„	35000
2	„	30000
7	„	20000
1	„	15000
11	„	10000
26	„	5000
83	„	3000
106	„	2000
415	„	1000
552	„	300
25048	„	169
14971	„	200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Tous les lots et **43,775** billets gratuits s'elèvent ensemble à

MARCS 8,325,120

Invitation à participer à la

GRANDE LOTERIE DE CAPITAUX

légalement autorisée et garantie par le Haut Gouvernement de Hambourg.

Cette loterie possède une installation très avantageuse, car dans chaque classe sans exception, et naturellement aussi dans la **première** classe, se sortira dejà une **prime** de sorte que l'incentive pour une participation sera fort augmentee.

Cette loterie est bien pourvue de tout ce qu'on peut exiger d'une institution aussi grandiose et solide à savoir : la securite la plus grande ; concernant le prompt paiement des lots, un nombre considerable de lots et finalement une participation peu coûteuse.

La loterie de Hambourg, commencee modestement il y a cent ans, est connue aujourd'hui dans le monde entier. La Direction generale de la Loterie confiee à des hommes intègres, est controlee et surveillee par l'Etat.

Cette grande loterie contient 85,000 billets, dont 41,225 et 8 primes sortiront avec des prix. Ces lots doivent sortir successivement et dans sept classes selon l'extrait du plan ci-contre. Le gros lot peut s'elever selon § 9 du plan en cas heureux à :

MARCS 600,000 ou à peu près FRANCS 750,000

en tou scas des lots de Marcs 300000, 200000, 100000, 2 à 60000 2 à 50000, 1 à 45000, 2 à 40000, 1 à 35000, 2 à 30000, 7 à 20000.

Pour le tirage de la **première classe** le prix fixé est :
Mk. 6. — soit fr. **7.50 pour un billet original entier**
« **3** — « « **3.75** « « **demi-billet original**
« **1.50** « « **1.90** « « **quart billet original**

Les billets originaux soit entiers, soit divises en demis ou quarts, portent les armes de la ville de Hambourg et en outre le cachet de la direction gen rale de la loterie de Hamburg

Le comptoir principal de loterie soussigné expédie **des billets originaux** sous enveloppe fermée à l'adresse de l'acheteur, par la poste, contre remise du montant, soit par **mandat-poste international, billets de banque** ou **par timbres-postes** immédiatement après avoir reçu la commande. Si l'on désire, nous expedions les billets aussi contre remboursement. Toutes les lettres qui contiennent des valeurs doivent être expediées bien cachetees et recommandees.

A chaque envoi de billets est joint gratuitement le plan officiel des tirages donnant tous les details des dispositions de cette loterie, et aussitôt après chaque tirage tous les intéressés reçoivent la **liste officielle** du tirage, qui indique clairement les lots et les nummméros gagnants. En outre le resultat des tirages est publié dans les principaux journaux de la ville de Hambourg.

Toutes les commandes sont soigneusement enregistrées, afin qu'il n'y ait aucune ommission dans l'envoi des listes de tirages. Les sommes gagnées sont mises immediatement à la dispositions des gagnants et sont envoyees si on le desire par la poste, mais Messieurs VALENTIN & Cie sont aussi à même de pouvoir les faire payer au domicile de l'interesse. **On peut se procurer d'avance et gratuitement le plan officiel de la loterie, il suffit d'en faire la demande.**

On est prie de transmettre les ordres et les commandes le plus tôt possible directement à la maison soussigne mais en tout cas

avant le 5 Juin 1905 334

Valentin & Cie
Banquiers
à Hambourg
(ville libre)

Madame **C. Fischer** à **Zurich,** ruedu Théâtre 20, envoie franco et sous pli, contre 30 cent en timbres, sa brochure traitant de la 39

Chute des cheveux

et du grisonnement prématuré, de leurs causes en général et des moyens d'y remédier.

Maladies des organes génitaux

Maladies du bas-ventre, entagirn, vices secrets et leurs suites, impuissances pertes séminales pollutions, ardeur et retention d'urine, envies crnstantes d'uriner, iuflammations, affections de la vessie, affaiblissement et **irritation des nerfs etc.** Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Poin de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discrétion absolue. Adresse: **Policlinique privée Glaris** Kirchstrasse 405. **Glaris.**

Concert de Zither

Sion — AU CASINO — Sion

Dimanche 21 mai 1905.

Le Club de Zither donnera dimanche au Casino de Sion, son premier concert avec un riche programme.

Avis aux personnes aimant la Zither. 344

Le concert commencera après la bénédiction.

LE COMITE

EMILE GUNTENSPERGER

FERBLANTIER-INSTALLATEUR
SION Rue de la Dent-Blanche SION

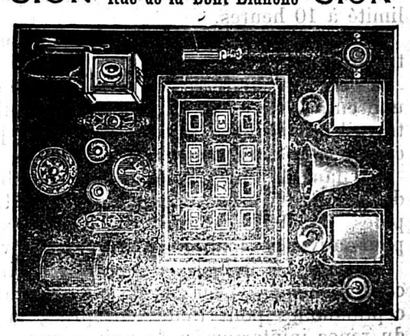

Installation et réparations de téléphones, sonneries électriques, portevoix et paratonnerre. — Assortiment complet d'articles pour l'électricité à faible courant. — Prix de fabrique — Lampes et lanternes de poche, pièces de rechange — Téléphone.

MAISON DE GRANDE RENOMMÉE
V. Maccolini
Via Cesare Correnti, 7 Milan.

Ocarines — Flûtes — Clarinettes — Pistons

MANDOLINO
fr. 13, 15, 75, 19.
Guitares de fr. 9, 12 à 100.
Mandolines p. j. filles, 10.50
Catalogues N° 23 illustré gratis

AVIS

aux communes et aux particuliers

Le soussigné se charge des travaux de captage de sources, canalisations, confection de reservoir en tous genres, travaux en ciment et rocailles. Devis gratuit. 331

Se recommande Joseph ARNOLDY
fontenier, Planches-Montreux (Vaud)

AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Les Naufragés

DE L'ILE DE BORNÉO

par MAYNE-REID

SUITE

CHAPITRE XVIII

Un rare spectacle

Quand les enfants virent le reptile, il était déjà tout près de l'endroit où l'orang-outang l'attendait, dans l'eau, jusqu'aux genoux.

Ils supposaient voir le singe reculer devant son redoutable adversaire.

En effet, il commença par battre en retraite, mais il n'alla pas plus loin que la berge, où il s'arrêta, faisant face à l'ennemi.

Les enfants reconnurent alors que Saloo avait raison de dire que le mias ne craignait aucun animal, soit des forêts, soit des rivières, car le gavial est certainement le plus redoutable de tous les animaux et la contenance du singe n'indiquait pas le moindre sentiment de frayeur.

S'il avait eu peur, il se serait retiré dans les bois, où il lui eût été facile d'éviter une rencontre, en grimpant sur un arbre. S'il s'était même un peu reculé sur la terre ferme l'amphibie ne l'aurait pas suivi, et tout conflit eût été évité. Mais loin de chercher à fuir le saurien, il restait sur le bord à l'attendre en poussant des aboiements sauvages ,pareils, nous l'avons déjà dit,à ceux d'un dogue furieux dont la gueule serait à moitié fermée par les courroies d'une muselière. En même temps, il frappait à terre à coups redoublés avec ses pattes de devant, arrachant les herbes et les roseaux et les lançant jusque dans la gueule du crocodile pour le provoquer au combat.

Le reptile continuait à avancer sans paraître ,le moins du monde, troublé ni par les cris, ni par les gestes agressifs du quadrumane.

Selon toute apparence, rien ne pouvait effrayer le gigantesque saurien. Confiant dans sa taille et dans sa force, confiant surtout dans la peau épaisse qui couvrait son corps, comme d'une impénétrable cotte de mailles, le crocodile devait être persuadé ,lui aussi, qu'il n'y avait à Bornéo, aucun animal qui fût en état d'affronter sa colère.

Il s'avançait à l'attaque, ne pensant pas qu'il pût courir un danger ,mais songeant seulement à saisir la créature étrange qui avait osé pénétrer dans son domaine, et qu'il prenait peut-être ,pour un être humain, faible et débile, comme les pauvres Dyaks dont il avait fait précédemment ses victimes.

La fausse retraite de son adversaire l'avait sans doute confirmé dans cette opinion qui allait être gravement déçue.

Enfin ,il s'arrêta, s'enfonçant dans le lac autant que la profondeur de l'eau pouvait le lui permettre, et attendit un moment, comme pour s'assurer si son ennemi continuerait à battre en retraite.

Le voyant au contraire, reprendre son attitude belliqueuse, il se remit en marche, rampant avec précaution, jusqu'à ce que les roseaux ne le cachant plus, il se leva brusquement sur ses pattes antérieures ,et, s'aidant de sa queue comme d'un ressort, il bondit sur la berge ,la gueule toute grande ouverte.

Pendant un moment, le bout de son museau resta enseveli dans les longs poils rouges du gorille, que les spectateurs s'attendaient à voir entraîner dans le lac.

Ils se félicitaient d'être ainsi débarrassés du singe, quand un mouvement de celui-ci les avertit que le combat pourrait bien être moins vite terminé qu'ils ne l'avaient supposé.

Le mias s'était jeté de côté ,et sautant hardiment par dessus la tête du crocodile, il était allé retomber juste à la même distance de la queue de son adversaire que de ses terribles mâchoires.

Si le gavial se meut rapidement dans l'eau, il n'en est pas de même sur la terre ferme, et avant qu'il eût pu se retrouver en face du singe, celui-ci, par un nouveau bond aussi adroit et aussi prompt que le premier ,venait de lui sauter sur le dos. Là, se mettant à califourchon, il se maintint solidement à l'aide de ses grosses jambes courtes ,et étendit ses grands bras le long des omoplates du crocodile, comme s'il voulait l'étouffer. Alors, commença entre les deux monstres une de ces luttes éranges et terribles dont on ne peut être témoin que dans les profondeurs des forêts de Bornéo et de Sumatra ,solitudes sauvages où l'homme ne pénètre que bien rarement.

Même là, de telles scènes n'ont guère de spectateurs, tout au plus quelque Dyack égaré sur les bords d'un cours d'eau inexploré, et cherchant son chemin à travers les jungles dans le labyrinthe des lagunes et des marécages.

De la part du crocodile, la lutte ne consistait qu'en une série d'efforts ayant pour but de désarçonner le cavalier chevelu qui se tenait sur son dos aussi solidement que sur une selle. Le crocodile faisait pour cela tout ce qui était en son pouvoir, tournant sur son ventre comme sur un pivot, frappant ses longues mâchoires l'une contre l'autre avec le bruit d'un coup de pistolet ,fouettant la terre de sa longue queue qui coupait les herbes et les roseaux comme l'eût fait la lame d'un cimeterre ; se repliant et se tordant en tous sens. — Le tout sans aucun résultat. — Le singe restait aussi ferme qu'un Mexicain sur une mule rétive.

Un de ses bras serrait l'épaule du reptile, l'autre oscillant en l'air ,comme s'il cherchait quelque objet qu'il pût saisir.

A quoi tendait ce mouvement? Les spectateurs ne pouvaient d'abord le deviner ; mais bientôt ,ils surent à quoi s'en tenir.

Projetant tout à coup son bras lbre en avant ,le singe saisit la mâchoire supérieure du gavial.

Projetant tout à coup son bras libre en a été toute grande ouverte ,avec la mâchoire supérieure, dressée presque perpendiculairement, comme font les sauriens, auxquels la conformation de leurs vertèbres cervicales permet de distendre ainsi leurs mâchoires.

On aurait pu croire que le gorille venait de mettre sa main dans un terrible piège, et que ses doigts pris entre les dents du saurien allaient être écrasés comme de fragiles tuyaux de pipe ou comme une côte de céleri. C'était à quoi, dans leur inexpérience, s'attendaient les jeunes spectateurs.

«Il est pris, dit Henri à sa sœur.»

Mais non, le vieux singe rusé savait bien ce qu'il faisait. A peine eut-il accroché sa main à la mâchoire du crocodile, qu'il décida en lui-même que jamais les deux mâchoires ne se rejoindraient. Il fit un dernier et formidable effort. Appuyant fortement

AVIS

Les abonnés de la «Feuille d'Avis» qui n'ont pas encore réglé le 1er semestre de 1905 et ceux qui ont demandé que la perception du montant de l'abonnement soit fait plus tard, recevront incessamment la carte de remboursement à laquelle l'Administration du Journal leur prie de faire bon accueil.

Abonnement avec bulletin fr. 4.—
Abonnement sans bulletin fr. 3.40
par semestre.

CONFEDERATION

Travail de nuit des femmes

Le congrès international pour la protection ouvrière a arrêté les bases suivantes d'une convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie:

Art. 1er. Le travail industriel de nuit sera interdit à toutes les femmes sans distinction d'âge, sous réserve des exceptions prévues ci-après.

La convention s'appliquera à toutes les entreprises industrielles où sont employés plus de dix ouvriers ou ouvrières. Elle ne s'appliquera en aucun cas au xentreprises où ne sont employés que les membres de la famille.

A chacune des parties contractantes incombera le soin de définir ce qu'il faut entendre par entreprises industrielles. Dans celles-ci seront comprises les mines et carrières, ainsi que les industries de fabrication et de transformation des matières.

La législation nationale précisera sur le dernier point la limite entre l'industrie d'une par l'agriculture et le commerce d'autre part.

2. Le repos de nuit visé à l'art. précédent aura une durée minimum de 11 heures consécutives.

Dans les 11 heures, quelle que soit la législation de chaque Etat, devra être compris l'intervalle de 10 heures du soir à 5 heures du matin.

Toutefois, dans les Etats où le travail de nuit des femmes adultes employées dans l'industrie n'est pas encore réglementé, la durée du repos ininterrompu pourra, à titre transitoire et pour une période de 3 ans au plus être limité à 10 heures.

3. L'interdiction du travail de nuit pourra être levée:

a) en cas de force majeure, lorsque dans une entreprise se produit une interruption de travail impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique.

b) dans le cas où le travail s'applique à des matières susceptibles d'altérations très rapides, chaque fois que cela sera nécessaire pour sauver ces matières d'une perte inévitable.

4. Dans les industries soumises à l'influence des saisons et en cas de circonstances exceptionnelles pour toute entreprise, la durée du repos ininterrompu de nuit pourra être réduite à 10 heures, 60 jours par an.

5 .Les ratifications de la convention à intervenir devront être déposées au plus tard le 31 décembre 1907.

Pour la mise en vigueur de la convention, il sera stipulé un délai de 3 ans à dater du dépôt de ratification.

Ce délai sera de 10 ans: 1. pour les fabriques de sucre brut de betterave; 2. pour le peignage et la filature de la laine; 3. pour les travaux à jour d'exploitations minières, lorsque ces travaux sont arrêtés annuellement 4 mois au moins par des influences climatériques.

Les tireurs suisses

On mande de Budapest qu'au concours international de jeunes tireurs, qui a eu lieu dans la capitale de la Hongrie le 16 mai, le premier prix (15 mille couronnes) a été remporté par un Suisse, Paul Widmer, de Bienne.

En raison de la valeur de ce prix, inconnue jusqu'ici dans les tirs, la Suisse, l'Autriche, la France, l'Italie et d'autres pays encore avaient envoyé à Budapest leurs meilleures carabines.

VALAIS

Projet de révision de la constitution

TITRE V

Pouvoirs publics

ART. 35. — Les pouvoirs publics sont:
Le pouvoir législatif;
Le pouvoir exécutif et administratif;
Le pouvoir judiciaire.

CHAPITRE I

Pouvoir législatif.

ART. 36. — Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil, sous réserve des droits attribués au peuple par les art. 30 et suivants.

ART. 37. — Le Grand Conseil s'assemble de plein droit ,en session ordinaire, le troisième lundi de mai et le troisième lundi de novembre.

Il se réunit en session extraordinaire:

a) ensuite de décision du Grand Conseil lui-même;

b) à l'invitation du Conseil d'Etat;

c) à la demande écrite et motivée de 20 députés au moins.

ART 38. — Chaque session ordinaire est de 13 jours continus, au plus; elle pourra toutefois être prolongée dans les cas d'intérêt majeur .Le Grand Conseil en délibère.

ART. 39. — Les séances du Grand Conseil sont publiques. Le huis clos peut toutefois être prononcé lorsque les circonstances l'exigent.

ART. 40. — Les délibérations du Grand Conseil se prennent à la majorité absolue.

L'assemblée ne peut délibérer qu'autant que les députés présents forment la majorité absolue de la totalité de ses membres.

ART. 41. — Le Grand Conseil nomme dans son sein, à la première session ordinaire de chaque année, son président, deux vice-présidents, deux secrétaires, dont l'un pour la langue française et l'autre pour la langue allemande et deux scrutateurs.

ART. 42. — Le Grand Conseil élit dans la première session ordinaire de chaque législature, le Conseil d'Etat et la Cour d'Appel et de Cassation.

ART. 43. — Le Grand Conseil a les attributions suivantes:

1. Il vérifie les pouvoirs de ses membres et prononce sur la validité de leur élection.

2 .Il accepte, amende ou rejette les projets de loi ou de décret présentés par le Conseil d'Etat. En cas d'initiative populaire, il procède conformément à ce qui est dit aux art. 32 et 33.

3 .Il exerce le droit d'amnistie, le droit de grâce et de commutation de peine;

4. Il accorde la naturalisation;

5. Il examine la gestion du Conseil d'Etat et délibère sur son approbation;

Il peut, en tout temps, demander compte au pouvoir exécutif d'un acte de son administration.

6. Il fixe le budget, examine et arrête les comptes de l'Etat, ainsi que l'inventaire de la fortune publique.

Le budget et les comptes sont rendus publics le règlement fixe le mode de cette publication.

7. Il nomme aux dignités et bénéfices ecclésiastiques dont la repourvue appartient à l'Etat;

8. Il nomme, à chaque session de mai, le président et le vice-président du Conseil d'Etat, le président et le vice-président de la «Cour de Cassation.»

9. Il nomme, tous les deux ans, à la session de mai, les députés au Conseil des Etats.

10. — Il conclut les traités avec les cantons et avec les Etats étrangers, dans les limites de la Constitution fédérale ,sauf ratification par le peuple.

11. Il accorde les concessions de mines .

12. Il fixe le traitement des fonctionnaires publics et alloue la somme nécessaire pour celui des employés de l'Etat;

13. Il autorise l'acquisition d'immeubles, l'aliénation ou l'hypothèque des propriétés nationales et les emprunts pour le compte de l'Etat;

14. Il exerce la souveraineté en tout ce que la Constitution ne réserve pas au peuple ou n'attribue pas à un autre pouvoir.

ART. 44. — Le Grand Conseil peut inviter le Conseil d'Etat à préparer un projet de loi ou de décret et de fixer le terme pour la présentation du projet demandé.

Si l'urgence d'un décret est déclarée, le Conseil d'Etat doit le présenter dans la même session.

ART. 45. — Les projets de loi et de décret sont discutés en deux débats et en deux sessions ordinaires.

Si l'urgence d'un décret est déclarée, le second débat a lieu dans la même session.

AR. 46. — Les députés doivent voter pour le bien général, d'après leur conviction, sans qu'ils puissent être liés par des instructions.

ART. 47. — Hors le cas de flagrant délit, les membres du Grand Conseil ne peuvent être arrêtés ni poursuivis pendant les sessions, sans l'autorisation de ce corps.

ART. 48. — Le mandat de député au Grand Conseil est incompatible avec les fonctions et les emplois dans les bureaux du Conseil d'Etat.

Cette incompatibilité est aussi applicable aux receveurs des districts et aux préposés aux poursuites pour dettes et au xfaillites.

ART. 49. — Ne peuvent s'absenter simultanément du lieu de leur résidence sans l'autorisation de l'autorité supérieure, ni siéger en même temps au Grand Conseil: le préfet et son substitut; le juge-instructeur et son suppléant; le conservateur des hypothèques et son substitut, l'employé à l'enregistrement et son substitut, l'officier de l'état civil et son substitut.

ART. 50. — Tout siège au Grand Conseil devenu temporairement vacant, sera occupé par le suppléant appelé le premier par ordre de nomination.

CHAPITRE II.

ART. 51. — Le pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat composé de cinq membres.

Deux d'entre eux sont choisis dans la partie du canton qui comprend les districts actuels de Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche et Sierre; un dans celle des districts de Sion, Hérens et Conthey et deux dans celle des districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey.

ART. 52. — Le Conseil d'Etat a les attributions suivantes:

1. Il présente les projets de loi ou de décret;

2. Il est chargé de la promulgation et de l'exécution des lois et décrets ,et prend à cet effet ,les arrêtés nécessaires.

3. Il pourvoit à toutes les parties de l'administration et au maintien de l'ordre public.

4. Il dispose des forces militaires cantonales dans les limites tracées par la constitution et les lois fédérales.

Il doit immédiatement informer les députés des mesures qu'il a prises et si les circonstances l'exigent, il convoquera le Grand Conseil.

Ce corps sera immédiatement convoqué lorsque l'effectif des troupes mobilisées dépassera six cents hommes et lorsque le service durera plus de quatre jours.

Le Conseil d'Etat ne peut mettre sur pied que des troupes organisées par la loi.

5. Il entretient les rapports du canton avec les autorités fédérales et les cantons confédérés.

6. Il nomme, jusqu'au grade de major, inclusivement ,tous les officiers de troupes cantonales;

7. Il nomme les fonctionnaires, les employés et les agents dont la Constitution ou la loi n'attribue pas la nomination à une autre autorité, et il peut les révoquer par décision motivée, après les avoir entendus;

8. Il surveille les autorités inférieures et donne les directions sur toutes les parties de l'administration;

9. Il peut suspendre les autorités administratives qui refusent d'exécuter ses ordres. Il doit toutefois en référer au Grand Conseil à sa première session.

10. Il accorde les transferts de mines.

ART. 53. — Le Conseil d'Etat est responsable de sa gestion; il en rend compte annuellement et transmet en même temps au Grand Conseil un inventaire détaillé et complet de la fortune publique.

ART. 54. — Il y a incompatibilité entre les fonctions de Conseiller d'Etat et l'exercice du mandat de député au Grand Conseil.

Les Conseillers d'Etat prennent part aux discussions du Grand Conseil ,mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Les fonctions de Conseiller d'Etat sont incompatibles avec celles de membres d'un conseil d'administration d'une banque privée ou d'une société de chemin de fer.

ART. 55. — Les membres du Conseil d'Etat ne peuvent remplir aucune autre fonction cantonale ou communale.

L'exercice des professions libérales leur est pareillement interdit.

ART. 56 — Il ne pourra siéger plus d'un membre du Conseil d'Etat dans les Chambres fédérales.

ART. 57. — Pour l'expédition des affaires, le Conseil d'Etat se divise en départements.

Un règlement approuvé par le Grand Conseil fixe le nombre des départements et en précise les attributions.

ART. 58. — Le gouvernement a dans chaque district ,pour l'exécution des lois et le service de l'administration, un représentant sous le nom de préfet, et un préfet-substitut. Les attributions du préfet sont déterminées par la loi.

CHAPITRE III.

ART.59. — Le pouvoir judiciaire est indépendant. Aucun employé de l'Etat révocable par le gouvernement ne peut remplir les fonctions de juge à la Cour d'Appel ou de juge d'un tribunal d'arrondissement.

Cette disposition n'est pas applicable aux suppléants.

ART. 60. — Il y a par commune ou par cercle un juge et un juge-substitut;

Par arrondissement un tribunal au civil, au correctionnel et au criminel.

Et pour le Canton, une cour d'Appel et de Cassation.

Art. 61. — Le nombre des arrondissements, la compétence des juges et des tribunaux, la nomination et le mode de rétribution ainsi que l'incompatibilité entre les fonctions judiciaires et d'autres fonctions sont déterminés par la loi sur l'organisation judiciaire.

Il ne peut y avoir plus de sept tribunaux d'arrondissement.

Les juges de cercle ou de commune et leurs substituts sont nommés par les électeurs du cercle ou de la commune.

Le vote a lieu dans chaque commune.

ART. 62. — Il y a un Tribunal du Contentieux de l'administration et une cour chargée de statuer sur les conflits de compétence entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire.

Cette cour et ce Tribunal sont organisés par des lois spéciales.

(A suivre)

La politique valaisanne

Les députés de la majorité conservatrice du Grand Conseil ont tenu jeudi après-midi une réunion au Casino afin d'arrêter les candidatures pour les élections au Conseil d'Etat.

Ils ont décidé d'accorder un siège à la minorité et ont porté comme candidats, en remplacement de MM. Ducrey et Zen-Ruffinen, MM. Arthur Couchepin avocat à Martigny et Joseph Burgener de Viège qui avait été confirmé mercredi dans ses fonctions de secrétaire du Grand Conseil.

M. J. de Stockalper ,dont nous avons annoncé la candidature, a décliné toute nomination.

Les décisions sages et conciliantes prises à cette réunion nous prouvent que le vent n'est pas à la discorde malgré tous les appels et les sermons d'une presse exaltée.

Tant mieux; car rien n'est plus à souhaiter que l'entente et la bonne harmonie. Les représentants du peuple ont compris que tel est le vœu de ce dernier et en accomplissant ce vœu, ils ont fait leur devoir.

Et le «grand électeur», auteur des «Murmures du Peuple», que pense-t-il de cet «acte d'indépendance» de la Haute-Assemblée?

Il a embouché sa trompette de combat et personne ne l'a suivi, parce qu'il n'y avait pas de combat à livrer.

Mais ne nous arrêtons pas à ses enfantillages.

Le choix des deux nouveaux conseillers d'Etat est excellent. Tous deux, nous en sommes certains, rempliront avec beaucoup de distinction les délicates et importantes fonctions qui leur seront confiées.

M. Couchepin fait partie depuis plusieurs années de l'assemblée législative; il a toujours pris une part très active et très intelligente aux débats qui se sont déroulés au Grand Conseil. En qualité de président de Martigny-Bourg, il a donné des preuves de ses qualités administratives. Cet excellent magistrat s'est acquis l'estime de toutes les personnes avec lesquelles il a eu des rapports. C'est en outre un juriste éminent et un orateur très écouté.

M. Joseph Burgener ,secrétaire du Grand Conseil, est un jeune avocat plein de talent, possédant également de belles connaissances juridiques et administratives et doué de cette activité, de cette puissance de travail qui fait le véritable homme d'Etat.

Toutes les sympathies sont donc acquises soit à M. Couchepin, soit à M. Burgener; l'un et l'autre sont appelés à rendre à notre pays de réels services comme en ont rendu le regretté M. Jules Ducrey et M. Zen-Ruffinen.

Puisque nous voici à parler des nouveaux conseillers d'Etat, publions ici les déclarations qui nous ont été faites jeudi matin par la députation d'Entremont à propos de la candidature de M. Louis Troillet.

Il n'est pas exact de dire que cette candidature a été mise en avant par les députés de l'Entremont lesquels n'ont fait aucune présentation.

Décisions du Conseil d'Etat

Les travaux de correction de la route Vex-Hérémence sont adjugés à la communes de Vex.

— Le Conseil d'Etat accorde une prolongation du terme jusqu'en 1908, à la concession des forces motrices de la Dranse accordée par la commune de Bagnes à MM. Spagnoli Closuit et Cie à Martigny, transférée à la société pour l'utilisation des forces motrices de la Dranse à Martigny le 29 septembre 1899.

— Est déclarée d'utilité publique l'expropriation des terrains requise par la commune d'Isérables en vue de la construction d'un nouveau cimetière.

— M. Mce Andenmatten est agréé comme substitut de l'officier de l'état-civil de l'arrondissement de Grächen.

GRAND CONSEIL

Séance du 18 mai 1905.

Présidence de M. Ch. de Rivaz, président

Commandement du bataillon 11

A l'ouverture de la séance, il est donné lecture d'un message concernant la nomination d'un commandant du bataillon 11 en remplacement du major Jérôme Roten de Savièse, démissionnaire. Le Conseil d'Etat propose les deux candidatures suivantes: MM Joseph Burgener à Viège et Jean-Charles de Courten à Sion. Cette nomination est fixée à l'ordre du jour de la séance de demain.

Révision de la constitution

Il est également donné lecture du message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de la revision de la constitution. Cet important document donne une revue des événements par lesquels a passé l'initiative Alexandre Seiler et consorts depuis le jour de la mémorable séance où la motion a été déposée sur le bureau du Grand Conseil. On sait, qu'ensuite une pétition a été lancée, qui a réuni plus de 10,000 signatures; le 16 mai 1904, il était porté à la connaissance du Grand Conseil par message du Conseil d'Etat, que le gouvernement valaisan reconnaissait l'opportunité de la revision de notre charte de 1875. La H. A. unanime, approuva cette décision et fixa au 19 juin 1904 la votation populaire.

Les résultats de cette votation sont connus: en très grande majorité, le peuple valaisan vota la revision de la Constitution en laissant à ses représentants le soin d'édifier une charte nouvelle. Le 5 juillet suivant, le Grand Conseil ,réuni en séance extraordinaire, chargeait le Conseil d'Etat d'élaborer un projet. Nos lecteurs ont entre les mains l'œuvre du gouvernement; il est donc inutile de nous y arrêter. On peut voir que la réforme principale introduite dans la Constitution valaisanne de 1875 est l'extension des droits du peuple dans le sens de l'introduction du referendum obligatoire et de l'initiative populaire. Par ces deux prérogatives, le citoyen valaisan est admis à prendre part aux travaux législatifs. La nouvelle constitution répondra ainsi mieux à nos institutions et à nos aspirations démocratiques. En donnant aux citoyens une part plus grande d'attributions dans le domaine public, elle contribuera grandement à développer son sens politique et administratif ,et à réprimer certains abus inhérents au referendum facultatif.

Non seulement, le peuple pourra demander la réforme de telle ou telle loi existante; mais il aura la faculté de demander la promulgation de lois nouvelles.

L'initiative est le corollaire du referendum; elle est la forme positive de l'exercice des droits du peuple ,tandis que le referendum en est la forme passive.

Le projet de constitution introduit en outre, le principe de la participation des minorités dans les conseils communaux; il fait une plus large part aux différents domaines économiques du pays; il estime entre autres que l'Etat ne doit pas limiter sa protection aux écoles classiques ;mais encore aux établissements d'éducation professionnelle; car le plus modeste artisan rend autant de services à la société que le juriste ou le médecin, etc.

Le message du Conseil d'Etat passe ensuite en revue les articles du projet et termine en disant que les Hauts Pouvoirs du Valais veulent édifier une œuvre pour le plus grand bien du pays.

M. Henri de Lavallaz propose à la H. A. de faire imprimer ce message qui constitue un document historique et de nommer une commission de 15 membres pour l'examen du projet.

M. Mce de Werra se joint à cette proposition et va même plus loin: il demande qu'on fasse distribuer le message aux conseils communaux de tout le canton, ainsi que le projet de constitution.

Cette dernière proposition est combattue par M. A. Seiler, qui l'estime inopportune, et elle est écartée.

M. Raymond Evéquoz appuie la proposition relative à la nomination d'une commission de 15 membres. Si on n'en nomme que 13, un des demi-districts de Rarogne sera prétérité. De plus, un des membres devra présider les réunions; il ne serait pas de trop que le district qu'il représente possède un autre membre qui aura voix consultative.

Adopté. Le bureau est chargé de former la commission de 15 membres pour l'examen du projet de revision de la constitution; il nomme également une commission de 9 membres pour l'examen du rapport de gestion.

Naturalisations

Le Grand Conseil accorde la naturalisation valaisanne au nommé Ls Minges, originaire de la Savoie, bourgeois de Bratsch et domicilié à Monthey.

Gendarmerie

Le Grand Conseil accorde la mise en retraite des gendarmes Bittel et Imoberdorf, l'un septuagénaire et l'autre octogénaire, dont l'état de santé ne permet plus de remplir leurs fonctions. Ces deux gendarmes recevront les 2/3 de leur solde et seront en outre, mis au bénéfice de la prochaine loi concernant une retraite pour la gendarmerie.

Imoberdorf aurait tenu de conserver ses fonctions; mais le Conseil d'Etat estime que pour la bonne marche du poste dont le prénommé a la direction (poste de Brigue) il devient impossible de le garder en activité.

Subside aux sous-officiers

Le bureau donne connaissance d'une pétition de la société des sous-officiers du Haut-Valais demandant un subside de fr. 50 pour une année. M .le député Im Boden, étant donné le but patriotique que poursuit la dite sociéciété, demande qu'on porte le subside à fr. 150.

A la mise aux voix, la proposition Im Boden est acceptée à l'unanimité par les députés du Haut-Valais et rejetée à la non moins unanimité par ceux du Bas (touchante fraternité.)

Comme les rejetants sont plus nombreux, M. de Rivaz met aux voix la proposition de la commission (fr. 50 de subside). Cette fois, ce sont les députés du Bas qui votent et ceux du Haut qui s'abstiennent comme pour dire: «Vous ne voulez pas nous accorder ce que nous vous demandons, eh bien! nous ne voulons rien du tout.»

Le subside de fr. 50 est voté.

Sion-Oberland

La commission rapporte sur la demande de concession Avanzini et Lefèvre pour un chemin de fer à voie étroite et à simple adhérence, de Sion à l'Oberland bernois par le Sanetsch. Pour compléter les renseignements que nous avons donnés hier à ce sujet ,nous dirons que la demande de concession prévoit que la ligne passerait au Grand Pont à Sion. Elle atteindrait au point culminant 2215 m. d'altitude et aurait 48 km. 300 m. de longueur. Les stations seront: Sion-gare, Sion-ville, La Muraz, St-Germain, Ormonaz, Granois, Ste-Marguerite, Praz-Bé, Zenfleuron, Sanetsch. Le tarif des billets serait en 2me classe de fr. 0.27 par km., en 3me classe fr. 0.16 par km.

La commission engage la H .A. à accorder la concession demandée en demandant toutefois qu'il soit introduit un tarif réduit de 20 pour cent pour les habitants de la contrée en 3me classe seulement.

La concession est accordée dans ce sens.

Ajoutons encore que les communes de Sion et Savièse se sont déclarées favorables à l'établissement de la ligne à condition que le service des piétons et des chars ne soit pas gêné sur la route.

L'autorité fédérale donnera suite à la concession, lorsque la question des voies publiques sera réglée avec les autorités cantonales et communales; en sorte que dans un avenir prochain, nous pourrons passer le Sanetsch, nous rendre dans l'Oberland et revenir à Sion en quatre à cinq heures.

Stalden-Saas-Fêe

Le Grand Conseil accorde également la concession demandée par M. Othmar Kluser, de Brigue pour un chemin de fer Stalden-Saas-Fée, avec traction à vapeur sur le premier tronçon de la ligne, c'est-à-dire jusqu'à Saas-Fée, et traction électrique sur le reste du trajet. On sait qu'une demande de concession a déjà été faite pour la même ligne par MM. Masson et Cie à Lausanne; la concession accordée à M. Kluser ne deviendrait ainsi réelle qu'à l'expiration du délai accordé à MM. Masson et Cie. La préférence sera à ceux des concessionnaires qui pourront les premiers justifier de la réunion des fonds nécessaires à l'établissement de la nouvelle voie.

Ajoutons que la concession n'est accordée qu'à la condition suivante: lorsque la moyenne du dividende excédera le 5% du capital d'exploitation, il y aura réduction de tarifs de transport pour les habitants de la vallée.

Que de nouveaux cancers, dira avec amertume Mme «la ligue de la Beauté.»

Taux de l'impôt

Le Grand Conseil accorde au xcommunes de Chalais et Fully ainsi qu'à plusieurs communes du Haut-Valais, la modification demandée sur les taux de l'impôt.

La séance est levée et renvoyée à demain vendredi. C'est le grand jour des élections constitutionnelles qui ont déjà donné tant de soucis à certains profanes.

Séance du 19 mai 1905.

Présidence de M. Ch. de Rivaz, président.

Nominations constitutionnelles

Cette séance est entièrement consacrée aux nominations constitutionnelles pour 1905-1909: élections des membres du Conseil d'Etat, du président et du vice-président; élections des membres et des suppléants de la Cour d'appel, du président et du vice-président.

Conseil d'Etat

Le scrutin est ouvert pour l'élection des deux membres du Conseil d'Etat choisis dans l'arrondissement du Haut-Valais.

M. Charles de Preux, président actuel du Conseil d'Etat et chef du département de l'Intérieur, est confirmé dans ses fonctions par 109 voix sur 113 bulletins rentrés. Obtiennent des voix: M. Speckly, député de Conches une. Bulletins blancs 3.

M. Joseph Burgener, député de Viège et secrétaire du Grand Conseil, est élu par 104 voix sur 114 bulletins rentrés. Obtiennent des voix: MM. Im-Boden Adolphe 2, Speckly 1, Albrecht 1. Bulletins blancs 5, nul 1.

Pour l'arrondissement du Centre, M. Henri de Torrenté, chef du département des finances, est confirmé par 101 voix sur 113 bulletins rentrés. Obtiennent des voix: MM. Anzevui, 1, de Lavallaz Joseph 1. Blancs 11.

Pour l'arrondissement du Bas-Valais, M. H. Bioley, chef du département de l'Instruction publique est confirmé par 89 voix sur 112 bulletins rentrés. Obtiennent des voix: MM. Troillet Sigéric 1, Couchepin 1, Pellissier 2, Cornut Vital 1. Blancs 18, nul 1.

M. Arthur Couchepin, député de Martigny, est élu par 82 voix sur 113 bulletins rentrés. Obtiennent des voix: MM. François Troillet 1, Stockalper de St-Maurice 2, Saudan Maurice 1, Pignat Emile 1, Boson à Fully 1, Sigéric Troillet 1.

M .Henri Bioley est nommé président du Conseil d'Etat par 92 voix sur 107 bulletins rentrés, et M. Henri de Torrenté, vice-président, par 83 voix sur 97 bulletins.

Cour d'Appel

L'usage établi veut que les membres de la Cour d'Appel soient choisis ainsi: un membre dans l'arrondissement du Haut-Valais, un du Centre ,un du Bas et deux autres juges choisis dans l'ensemble du canton.

Pour le Bas-Valais, M. Isaac Marclay, juge-instructeur et président du tribunal de Monthey, est élu par 94 voix sur 104 bulletins.

Le Grand Conseil confirme à l'unanimité MM. Joseph Ribordy et César Clemenz dans leurs fonctions de juge d'appel, M. Ribordy pour l'arrondissement du Centre et Clémenz pour celui du Haut Valais.

Les deux autres membres, MM. Troillet Fçois et Zen-Ruffinen Emile sont également confirmés à une très grande majorité.

Sont élus suppléants: MM. Anzevui (confirmé) Roth Joseph et Graven Alexis (confirmés).

M. Haegler journaliste à St-Maurice obtient une voix comme suppléant.

MM. Ribordy Joseph et César Clémenz sont confirmés, le premier ,président, et le deuxième, vice-président de la Cour d'Appel.

L'heure étant très avancée, après tant de scrutins, l'ordre du jour des nominations est interrompu; l'élection des rapporteurs de la Cour d'Appel et celle d'un major, commandant du bataillon 11 est renvoyée à demain. L'ordre du jour de demain renferme:

Subventions scolaires; emploi pour 1904 et budget pour 1905; motion relative à une modification de la loi sur la police sanitaire du bétail, motion Raymond Evéquoz et consorts; pétitions, recours en grâce.

Les séances du Grand Conseil continueront lundi.

Sion.Oberland

Le Grand Conseil a pris connaissance ce matin, du projet de décret relatif à l'établissement du chemin de fer Sion-Oberland.

Les art. 2. 3. 4. 5. 6. 7. et 8 prévoient ce qui suit:

Art. 2. — Aucun travail ne pourra être entrepris ni sur la route, ni dans la traversée des localités pour l'établissement du chemin de fer et de ses dépendances, sans que les plans aient été préalablement approuvés par le Conseil d'Etat. A cet effet ,ils devront être soumis au département des Travaux publics un mois avant la présentation au Conseil fédéral des documents techniques prescrits par la loi et les règlements fédéraux.

Les plans pour la traversée des localités devront ,en outre, être communiqués et approuvés par l'autorité communale.

Art. 3. — Dans l'intérieur des localités, la marche des trains sera réglementée à l'instar de celle d'un tramway ordinaire, soit pour la vitesse, soit pour les arrêts ordinaires.

Art. 4. — La voie ferrée sera placée sur l'un des bords de la route.

Art. 5. — Le concessionnaire devra, à ses frais, élargir la route sur tous les trajets où le croisement des trains avec les voitures et chars ne saurait sans cela s'effectuer avec sécurité.

Art. 6. — L'entretien de la chaussée incombera au concessionnaire sur une zone partant de l'arrête du bord de la route sur laquelle la voie aura été placée et s'étendant jusqu'à 0 m. 50 au-delà du rail intérieur.

Art. 7. — Le concessionnaire assumera, en outre, l'entretien des murs dont la construction a été négligée par l'établissement de la voie ferrée et de ses dépendances ,et participera à raison du 50 pour cent aux frais d'entretien et de reconstruction des murs existants, qui soutiennent le côté de la route utilisé par la voie ferrée.

Art. 8. — Le Conseil d'Etat nommera un membre du Conseil d'administration.

Economie alpestre

La société valaisanne d'économie alpestre a tenu jeudi après-midi, une assemblée générale à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Sion. La participation n'a, malheureusement, pas été très nombreuse. M. Jérôme Roten, en qualité de président, dirigeait les délibérations, et M. le professeur de Gendre fonctionnait comme secrétaire.

La jeune société, fondée en 1903, n'est pas restée inactive comme en témoigne d'ailleurs le rapport de sa première année d'existence. Elle a fait, comme on le sait, donner un cours d'économie alpestre l'été passé à l'alpage de Thyon, sur les mayens de Sion et se propose de continuer à faire donner de ces cours dans les différentes parties du canton.

La société compte actuellement 77 membres.

M. de Gendre en terminant son rapport, recommande aux membres de l'assemblée d'user de leur influence afin d'amener de nouveaux sociétaires dans le but de développer davantage l'économie alpestre dans notre canton.

M .Udry, député, demande dans quelles parties du canton ont été recrutés les élèves qui ont suivi le cours à Thyon.

M. J. Roten répond que c'est la vallée d'Hérens qui a fourni tous les élèves à l'exception d'un seul du Val d'Illiez.

L'assemblée nomme les vérificateurs des comptes. M. Bressoud propose MM. Udry et Jacques de Riedmatten qui sont élus à l'unanimité.

Les comptes pour 1904 portent en dépenses fr. 51.50 et en recettes fr. 176.50; il reste en caisse fr. 125,25. Pour le cours d'économie alpestre de Thyon ,les dépenses ont été de fr. 720. Ces dépenses ont été amplement couvertes par le subside de fr. 750 accordé par l'Etat.

M. Jérôme Roten propose d'inscrire au budget de 1905 une dépense de fr. 50 pour faire imprimer des formulaires de certificats qui seront délivrés aux élèves ayant suivi les cours d'économie alpestre donnés chaque année.

M. Bressoud demande que le cours de 1905 soit donné dans le Val d'Illiez, tout en laissant au comité le soin de s'entendre avec les autorités communales pour le choix d'un alpage.

M. de Gendre rappelle ensuite que M. Gaist de Chamoson a insisté dans une précédente réunion, pour qu'on donne en hiver, dans les différentes localités, des conférences d'économie alpestre. Or, aucune demande n'a jusqu'ici été faite dans ce but. Il serait bon cependant de ne pas perdre de vue cette excellente idée L'Etat ne demande pas mieux que d'accorder des subventions; mais il faut qu'on lui demande des conférences.

M. Roten invite les membres présents de la société à prendre en considération la remarque faite par M. de Gendre. Il importe que la science de l'économie alpestre soit mieux connue, car les alpages sont pour le Valais une grande source de richesse.

Horaire d'été du Valais

De nombreuses plaintes se font jour relativement à l'établissement de l'horaire des chemins de fer sur le réseau valaisan, et ces plaintes ne sont que trop justifiées. Ainsi, le premier train de Sion sur Lausanne part à 5 h. 25, c'est-à-dire à l'heure où tous ceux qui vivent normalement dorment encore; autrefois il partait de Sion à 6 h. 25, c'était très bien et nous nous demandons ce qui a pu suggérer ce changement, du moment qu'au service d'hiver, ce train arrive à Lausanne une demi-heure trop tôt pour prendre la correspondance du train de Berne et oblige le voyageur à stationner inutilement deux grandes heures à Lausanne.

Pourquoi ces trois derniers trains de 2 h. 35, 2 h. 48 et 3 h. 37 qui se suivent à de courts intervalles, alors que le dernier train sur Lausanne, quitte Sion à 6 h. 49, soit trop tard pour les voyageurs qui veulent aller terminer la journée ailleurs et trop tôt pour ceux qui voudraient finir leurs affaires sur place avant de partir.

Il eut été ,ce me semble, très facile de retarder d'une heure le train omnibus de 2 h. 35 et d'une demi-heure le direct de 3 h. 37 et de faire partir le train de 6 h. 49 une heure plus tard aussi.

De même pour le Haut-Valais; il n'y a pas au départ de Sion de train voyageur avant 8 heures et demie du matin, et plus de train entre 5 h. 42 du soir et 9 h. 49; pour les habitants de la vallée, le premier part évidemment trop tôt et pour ceux de la montagne, le second est notoirement trop tardif; il oblige les voyageurs à découcher en route; on pourrait fort bien ,avec un peu de bonne volonté, faire partir le train de 5 h. 42 à 6 heures de la capitale et celui de 9 h. 49 à 8 h., c'eût été bien mieux, à tous égards.

Mais le Valais a toujours été traité ici comme dans d'autres cas, sur un pied d'inégalité choquante, et à défaut d'une protestation énergique des autorités, le Simplon obligera, il faut l'espérer, les faiseurs d'horaires, à plus de bon sens et d'impartialité.

Un vieux voyageur.

Les mines de St-Martin

Nous apprenons que la «Société des cuivres et plombs argentifères du Haut-Rhône» va procéder à une exploitation en grand de ses mines de St-Martin (Val d'Hérens) par l'ouverture de nouvelles galeries, où la présence du minerai s'est révélée abondante.

Un engagement vient d'être passé par la Société avec une grande fonderie belge pour la fourniture de 150 tonnes par mois. Une première expédition de 80 tonnes va commencer la semaine prochaine.

L'administration qui a, en Valais ,un administrateur permanent dans la personne de M. G. Bret, pour diriger les affaires, a d'ailleurs renouvelé tous ses permis de fouilles et demandé de nouvelles concessions. Ces renseignements nous sont fournis par un habitant de la vallée digne de foi et employé de la Société. L'analyse du minerai est des meilleures; elle accuse 72 et demi pour cent de plomb, 3 et demi d'argent et le 24 de matières stériles.

Il faut louer la commune de St-Martin d'avoir su, par ses bons procédés à l'égard de l'Entreprise, favoriser l'établissement et la marche des travaux ,ce qui, d'ailleurs, ne devait pas tarder à lui être avantageux aussi, vu que la plus grande partie des ouvriers occupés à l'exploitation sont de St-Martin ou de la contrée.

Garcia Moreno à Conthey

Dimanche, 21 mai prochain, une représentation dramatique aura lieu sur la place St-Georges, au Bourg de Conthey, donnée par la jeunesse de Premploz avec le bienveillant concours de la musique d'Erde, de la Société de chant Ste-Cécile et de la nouvelle Société de musique l'Avenir, de Chamoson.

Le cortège, composé de 25 figurants, accompagnés de musiciens, arrivera sur place à 2 h. Levée du rideau immédiatement après.

Ce drame historique nous transporte à 30 ans en arrière, dans la République de l'Equateur, au temps où cette nation était administrée par l'illustre président Garcia Moreno ,qui par son activité, sa persévérance, ses hautes vertus administratives et morales, a acquis à son pays un merveilleux développement. La pièce se termine par la mort héroïque de Moreno, poignardé par les révolutionnaires.

Les entr'actes seront occupés par des chants ou des morceaux de musique. La musique des chants compris dans la pièce est l'œuvre de M. Ch. Haenni, le compositeur bien connu. L'un ou l'autre monologue comique clôtureront la fête. Invitation cordiale. (Communiqué)

Contre le Simplon

Un «Syndicat d'initiative de la Savoie» lance un nouveau projet de percement des Alpes, celui du Petit-Saint-Bernard. Il soutient ce point de vue que l'amélioration des voies d'accès du Simplon à travers le Jura n'est pas le problème essentiel dans la recherche de meilleures communications ferrées franco-italiennes. Le percement des Alpes bernoises entraînerait, en effet, un nouveau déplacement d'influence commerciale qui annihilerait partiellement le bénéfice des nouvelles voies d'accès.

Le Syndicat propose donc de reprendre une étude jadis commencée et depuis longtemps abandonnée, celle du percement du tunnel sous le Petit-Saint-Bernard, entre Bourg-Saint-Maurice-Bernard et Aoste. Ce tracé, dit-il, aurait l'avantage de créer un chemin de fer exclusivement franco-italien sans emprunt d'un territoire étranger. Il n'exigerait que 10 kilomètres français et 22 kilomètres italiens de voies d'accès, et que si le parcours Calais-Milan et Paris-Milan n'en serait pas raccourci, des combinaisons de tarifs permettraient de compenser cet insignifiant inconvénient.

Le syndicat conclut à ce qu'aucune décision ne soit prise par les pouvoirs publics avant que l'étude proposée ait été faite.

Chemin de fer de la Jungfrau

Il ne reste plus que cinquante mètres à percer dans le tunnel sous l'Eiger du chemin de fer de la Jungfrau, pour arriver à la station de la mer de glace.

L'eau du glacier continue à suinter dans le tunnel.

On compte que le percement sera effectué dans le courant de juillet.

La station terminus actuelle a été pourvue d'un réflecteur gigantesque de 96 millions de bougies, dont les rayons lumineux pourront être aperçus à une distance de cent kilomètres. Il commencera à fonctionner au commencement de juin.

Statistique des marchés au bétail

Foire de Monthey 17 mai 1905.

Chevaux	31	16	300-1200
Mulets	10	4	220- 510
Anes	5	2	80- 130
Taureaux reprod.	11	6	300- 600
Bœufs	6	2	400- 650
Vaches	134	76	280- 670
Génisses	62	47	220- 350
Veaux	18	16	45- 100
Porcs	79	48	75- 140
Porcelets	170	123	15- 19
Moutons	18	13	27- 48
Chèvres	35	24	35- 50

Fréquentation de la foire: très bonne. — Police sanitaire: très bonne.

L'inspecteur de la foire de la commune de Monthey: M. Mce Cottet.

NOUVELLES DES CANTONS

Bâle

GRAND CONSEIL

Au Grand Conseil, trois interpellations ont été adressées au gouvernement pour savoir quelles mesures il compte prendre au sujet de la grève et du lock-out.

M. Wullschleger a répondu que le gouvernement fera de nouvelles tentatives de conciliation.

Le Grand Conseil a élu président le Dr Kœchlin, libéral.

ECHOS

MŒURS AMERICAINES

Ça devient littéralement affolant: on ne peut plus vivre en Amérique. Ce pays est atteint d'une folie spéciale: celle de la réglementation à tous propos et hors de propos.

Hier, interdiction de fumer la cigarette, même dans l'intimité du cabinet de travail. Aujourd'hui, persécution d'un nouveau genre: la municipalité de Pittsbourg, en Pensylvanie, s'en prend aux longues barbes, qui sont, paraît-il, des nids à microbes et constituent un danger pour la santé publique.

Le «Healt-Bureau» de cette ville vient de rendre une ordonnance pour prescrire aux possesseurs de barbes touffues... de les désinfecter, chaque jour, avec du bichlorure de mercure! Vous voyez d'ici les mesures d'enquête et police que suppose l'application d'un pareil règlement.

Mais ce n'est rien encore. Récemment, on apprit que Mme Mary Wright Serall, membre du Conseil féministe international, attendrie par l'idée que cent mille femmes, aux Etats-Unis, attendaient en vain un mari, allait demander au président Roosevelt de faire voter une loi rendant le mariage obligatoire pour les deux sexes.

On crut à une plaisanterie. Point. Voici exactement le dispositif du projet féministe: «D'après des recensements annuels, on établirait le nombre des célibataires atteignant l'âge de de vingt-cinq ans: puis on les réunirait et on les contraindrait à faire leur choix dans le tas et de s'unir dans le délai d'un an... Charmant!

* * *

STATISTIQUES

La statistique nous donne ces curieux renseignements: il y a 12000 journaux quotidiens publiés aux Etats-Unis, dont 42 à New-York. Sur ces 42, 8 tirent à trois éditions par jour, avec 8 à 12 pages d'impression ,pour un sou; 4 de ces 42 font une recette d'annonces de 10 à 25 mille francs par jour.

D'autres renseignements curieux: sur 100 crimes d'assassinat, 67 sont commis par les femmes, 30 par les hommes, et 3 par les enfants. En ce moment, il y a dans les prisons des Etats-Unis, 11 femmes qui attendent la peine capitale et 7 hommes; mais, chose bonne à noter, chaque fois qu'une femme est condamnée à la peine capitale, des pétitions, couvertes de centaines de mille de signatures féminines, sont envoyées pour empêcher l'exécution. Quand un homme, pour un crime semblable, est sur le point d'être gracié, un nombre considérable de pétitions de femmes demandent l'exécution.

ETRANGER

L'amiral Rojestvensky demande à rentrer en Russie

L'amiral Rodjestwensky a télégraphié à l'amirauté que sa santé était des plus mauvaises. Il demande à être remplacé.

«Tous les hommes ,dit-il, sont bien portants. mais moi, je suis si malade que je puis à peine faire le tour de mon vaisseau.»

On avait annoncé que lors de son passage dans la mer Rouge, Rodjestwensky souffrait de la dysenterie. Il s'était remis et la maladie n'avait laissé aucune trace. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de dysenterie ni de la neurasthénie, comme quelques-uns le croient; il s'agit d'un mal autrement grave. On prononce, en effet, les mots de paralysie générale.

La disparition de Rodjestwensky est un coup terrible pour la Russie dont il portait toute la fortune. Il avait rempli avec une telle habileté la première partie de sa mission conduisant de Libau dans la mer de Chine une force considérable, que les Russes avaient confiance qu'il remplirait avec la même énergie et la même chance sa mission de demain. Quelque sévère qu'il fût, obligeant les officiers dont il avait à se plaindre à faire les corvées de charbon, ses équipages avaient foi en lui. Il les avait entraînés à la bataille où va se jouer le sort de deux nations. Ses navires étaient prêts.

Quelle fatalité s'acharne donc sur la marine russe pour qu'elle perde successivement ses meilleurs chefs? Makharof, Vithoeft, Rodjestwensky... et quelle fortune protège le vieil amiral Togo et son escadre?

Evidemment la Russie trouvera un successeur au commandant en chef de la flotte russe. c'est l'amiral Birileff, qui commande à Cronstadt. Mais Birileff ne connaîtra ni sa nouvelle flotte, ni ses officiers, ni ses hommes. Et, d'ailleurs, où et comment ira-t-il prendre le commandement que lui laisse Rodjestwensky, malade au moment où jamais chef n'eut plus besoin de toute sa santé physique et morale, à la veille d'une bataille dont les conséquences sont formidables.

Birileff a reçu immédiatement l'ordre de partir pour Vladivostock et d'y prendre le commandement de la flotte quand elle y arrivera. Il verra l'empereur demain et partira samedi s'il est nécessaire.

C'est le contre-amiral Nebogatoff qui prendra le commandement en chef pour amener la flotte à Vladivostock.

Dragomiroff et Meckel

Nous avions reproduit la très intéressante interview au cours de laquelle le général Meckel donna à M. Hutin de l'«Echo de Paris», son opinion sur les succès japonais et revendiqua pour les instructeurs allemands une part du grand succès des Nippons. Cette interview fait beaucoup de bruit dans les milieux militaires russes. Un autre correspondant du même journal écrit au général Dragomiroff pour lui demander son avis.

«Le bavardage de Meckel, a répondu le général, ne mérite pas un examen sérieux. Tout a été fait par Oyama, Kuroki, Oku, auxquels Meckel n'a, naturellement, rien enseigné du tout. On sait depuis longtemps qu'à la guerre on se pare du succès des autres, que l'on incrimine en cas d'insuccès.

ITALIE

UN PIEGE EVENTE

Le budget des affaires étrangères a été voté mercredi à la Chambre par 220 voix contre 111.

On avait parlé d'une embuscade pour faire tomber M. Tittoni au vote secret sur son budget des affaires étrangères. De là les 111 boules noires qui se sont trouvées dans les urnes, quand un scrutin ne réunit, ordinairement, guère plus de 220 à 230 voix.

Mais le piège dont on avait beaucoup parlé d'avance, a naturellement, été éventé. On dit à ce propos, que si samedi dernier, le vote n'avait pas été renvoyé, et si les députés ministériels absents n'étaient pas accourus à la rescousse, le budget aurait pu être repoussé, car les conjurés ,depuis samedi, étaient déjà plus de 100. Des 111 votants contre M. Tittoni une quarantaine appartiennent à l'extrême gauche; le reste a été réuni par une coalition du groupe Sonnino avec la partie de la gauche ministérielle qui constituait le groupe Zanardelli.

* * *

LES ORAGES

La pluie qui tombe incessamment depuis quinze jours, a gonflé le Pô et le Tessin; en maint endroit le génie civil a reçu l'ordre de faire déménager toutes les familles habitant au bord du fleuve.

Près de Vérone ,trois ponts de chemin de fer se sont écroulés; le fameux pont d'Arcole menace aussi de s'abattre.

A la suite des pluies persistantes ,les fleuves sont en crue, particulièrement dans la haute Italie.

A Cologna (Vénétie) ,le pont du chemin de fer s'est écroulé après le passage de l'express.

La ville de Vicence est inondée.

Les eaux ont atteint un mètre de hauteur.

DEPECHES

LES ALLEMANDS EN CHINE

Schanghaï, 19. — On télégraphie au «Morning-Post: »

Un croiseur allemand est arrivé ici après avoir fait des sondages à Haitchou.

Un magistrat de Haitchou affirme que le pavillon allemand a été hissé dans cette ville, puis enlevé.

Londres, 19. — Les correspondants du «Standard» et du «Daily Express» télégraphient:

On assure de bonne source que le débarquement du nord-est de Kiang-sou avait pour objet le choix d'un point d'atterrissement pour un câble qu'on est en train de poser entre Java, Schanhaï et Ksingtao, pour le compte des gouvernements allemand et hollandais.

Le navire porte-câble allemand est à Schanhaï.

LA GUERRE

A VLADIVOSTOCK

Washington, 19. — L'agent consulaire américain à Vladivostock signale que tous les agents commerçants étrangers ont reçu l'ordre de quitter la forteresse.

Ils sont autorisés à se rendre dans les villes de la province maritime.

LES NAVIRES RUSSES COULES

Londres, 19 .— Le correspondant du «Daily Telegraph» à Tokio croit savoir qu'à l'amirauté japonaise, on estime que les cuirassés «Peresviet», Podbieda», Retvisan», «Poltava, ainsi que les croiseurs «Bayan» et «Pallada» peuvent être renfloués et réparés avec une dépense de 150 mille livres pour chacun d'eux.

On mande de Shanghaï au «Standard» et au «Daily Express» que le croiseur russe «Pallada a été renfloué par les Japonais.

BIRILEFF et RODJESTVENSKI

St-Pétersbourg 19 — L'amiral Birileff, sur le point de partir pour Vladivostock, où il prendra le commandement en chef des forces navales en Extrême-Orient, a été reçu jeudi en audience par l'empereur.

Le bruit d'après lequel il prendrait immédiatement le commandement de la flotte de la Baltique est sans aucun fondement; Rodjestvensky dirigera lui-même toutes les opérations actuelles.

A VENDRE

une bonne bicyclette de dame ayant peu roulé; prix très réduit.

S'adresser au journal qui indiquera. 345

Nouvelles maritimes de l'Agence Zwichenbart Bâle

Le paquebot français «La Savoie» parti le 6 mai au Havre est arrivé le 17 mai à New-York.

DEMANDEZ PARTOUT CHOCOLATS & CACAOS Léman QUALITÉS EXQUISES

HERNIE BANDAGE BARRÈRE

élastique, sans ressort, le plus doux, le plus puissant, le plus connu. Adopté par le comité d'hygiène de l'armée française. Il contient toutes les hernies dans toutes positions sans aucune gêne. SION. Chez M. Pitteloud, pharmacien, rue de Lausanne. 340

PATE, SIROP, ESCARGOTS, MURE

« Depuis 50 ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine. » Dr CHRESTIEN, de Montpellier.

Goût exquis, efficacité puissante contre Rhumes, Catarrhes aigus ou chroniques, Toux spasmodique, Irritations de la gorge et de la poitrine.

PATE: 1 FR. — SIROP: 2 FR.

Phie MURE, GAZAGNE, Gendre & Sr, Phen 1re Classe à Pont-St-Esprit (Gard). TOUTES PHARMACIES

Exiger la Pâte Mure. — Refuser les Imitations.

Petite recette de cuisine à la VEGETALINE

ŒUFS à la Tripe (entremets)

Vous faites cuire des oignons nouveaux avec gros comme deux œufs de **végétaline**, très doucement. Etant cuits, mettez-y du sel, une cuillerée de farine, une tasse de lait ou de crème, un demi-morceau de sucre, faites mijoter, ajoutez à ce ragout des œufs durs coupés en quartiers et servez. 165

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les négociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

SOCIETÉ
DES
Usines de Grandchamp et de Roche
à GRANDCHAMP
PRÈS 253
VEYTAUX-CHILLON (VAUD)

FABRIQUES DE GYPS ET, CHAUX
CIMENT MIXTE (Rochite)
CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
A
GRANDCHAMP, ROCHE ET VILLENEUVE

PRODUCTION MOYENNE PAR AN
3000 wagons de 10 tonnes

DIPLOME à L'EXPOSITION de ZURICH de 1883

MÉDAILLES DE VERMEIL à L'EXPOSITION D'YVERDON de 1894

Médaille d'or, Genève 1896. — Médaille d'or, Vevey 1901.

FOURNISSEURS
DE CHAUX ET CIMENT POUR LES
Travaux de Chèvres, du Pont de la Coulouvrenière et du Pont du Mont Blanc à Genève, pour les fortifications et les forces motrices du Rhône de St-Maurice, les travaux de l'entreprise du tunnel du Simplon, les chemins de fer Viège-Zermatt, Martigny-Chatelard, etc., etc.

Commerçants et Industriels!!
Voulez-vous ouvrir de nouveaux débouchés ?
Voulez-vous donner plus d'extension à vos affaires ?
Insérez dans la
FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Tarif d'insertion :
10 cent. la ligne ou son espace pour le Valais.
15 cent. pour la Suisse.
20 cent. pour l'étranger.

Adresser les ordres d'insertion directement à l'administration du Journal à Sion :
Imprimerie E. Gessler,
rue de la Dent Blanche.

LAVAGE CHIMIQUE ET TEINTURERIE
HUMMEL & Cie
Wädenswil & Zurich
Envois sont à adresser directement à Wädenswil. Prompte exécution
Emballage cartonné gratis. — Prix modérés.
906

SANTÉ, VIE, FORCE,
La Tisane Française
RECONSTITUANTE
des Anciens Moines

guérit radicalement toutes les maladies d'*estomac,* du *foie* et des *intestins :* gastrites. dyspepsie, digestions difficiles.

Elle chasse la «bile», les glaires», les «rhumatismes, les **vices** du sang et les humeurs. Cette bienfaisante **Tisane Française des Anciens Moines** composée avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilieuse, fortifiante et antirhumatismale. Approuvée par la Société d'Hygiène de France. Dépuratif végétal recommandé.

Des milliers de guérisons attestent son efficacité merveilleuse.

Le flacon, avec notice explicative, 4, fr. 50; par 3 flacons 12 francs. Vente pour la Suisse: MM. Cartier et Jörin, droguiste, à Genève; pour la France et l'Etranger, s'adresser directement au fabricant: M. Deroux, pharmacien (1er prix) à Thonon les Bains, (Haute-Savoie) qui expédie franco contre mandat-poste ou contre remboursement.

Mme M. ROSE
SAGE-FEMME DIPLOMEE
reçoit des pensionnaires. Confort. Soins consciencieux. Prix modérés. Discrétion absolue. Demeure 19. RUE DE LAUSANNE, GENEVE. A deux pas de la gare.) Man spricht deutsch. Englisch spoken 240

W. BAUMANN
Manufacture de Jalousies
Horgen (Suisse)
PARIS IXe 12 Rue du Delta.

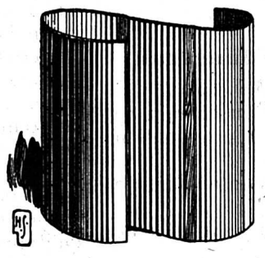

Volets à rouleaux, tout système **Store** sautomatiques. **Jalousies Paravents** divers modèles 335
Demandez Prospectus. (Z a 20415)

Papéterie à 2 fr.
contenant
100 feuilles de papier à lettres,
100 enveloppes,
crayon, porteplume,
bâton de cire à cacheter,
12 plumes d'acier,
gomme à effacer
de l'encre et du buvard. 294
Le tout dans une boîte élégante et seulement pour **2 fr.**
Franco, contre envoi du montant.
5 pièces pour 8 fr.
A. Niederhäuser
fabrique de papier, GRANGES Soleure

En 2-8 jours
es *goîtres* et toutes *grosseurs au cou* disparaissent: 1 flac. à **fr. 2.20** de mon *eau antigoîtreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guérit tout aussi rapidement *bourdonnements* et *dureté d'oreilles,* 1 flacon **fr. 2.20.**
S. FISCHER, méd.
à Grub Appenzell Rh.-E.) 76

Petites annonces
du
Journal et Feuille d'Avis
du Valais

CHERCHEZ-VOUS à remettre en location un immeuble, une villa, un appartement, une chambre, des bureaux, un magasin, une cave, un atelier, un café, un local quelconque;

CHERCHEZ-VOUS un employé de bureau ou de magasin, un homme de peine, un domestique de campagne etc.

CHERCHEZ-VOUS un commis, un secrétaire. un comptable. un agent, un voyageur, un apprenti, etc.;

CHERCHEZ-VOUS un valet de chambre, un cocher, un ouvrier boulanger, jardinier, vigneron, horloger, tailleur, cordonnier, un ouvrier de fabriques ou de chantiers, etc.;

CHERCHEZ-VOUS une cuisinière une femme de chambre, une aide de la ménagère, une bonne d'enfants, etc.;

CHERCHEZ-VOUS une sommelière, une caissière, une demoiselle de magasin, une employée de bureau, une ouvrière tailleuse, modiste, lingère, etc.;

CHERCHEZ-VOUS une institutrice une gouvernante, une dame de compagnie, etc.;

INSÉREZ DANS LE
Journal et Feuille d'Avis
du Valais
S'adresser au bureau du journal, Sion imprimerie Emile Gessler.

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION
adressez-vous à
L'IMPRIMERIE
E. GESSLER
SION

ADMINISTRATION
DU
Journal et Feuille d'Avis du Valais

Impressions soignées en tous genres
Circulaires — Livres
Cartes de visite — Cartes d'adresse
Lettres de mariage
Enveloppes — Têtes de lettres
Lettres de faire part
— Journaux — Brochures — Registres —
Actions — Obligations
— Cartes de fiançailles —
Cartes de vins — Etiquettes pour vins
— Catalogues — Prix-courants —
Affiches — Programmes — Lettres de voiture
Chèques — Memorandums
Factures — Diplômes
— Menus —
etc.. etc.

Travail prompt et soigné
Prix modérés **Prix modérés**

Timbres en caoutchouc

TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

ses genoux contre les épaules du saurien, et roidissant ses bras de toute la puissance de ses muscles, il tira violemment à lui.

On entendit un craquement sourd, comme celui d'un arbre déraciné, puis on vit le hideux reptile, en proie à d'horribles convulsions, tordre son corps et agiter sa queue en tous sens. Le gorille avait accompli sa tâche; son ennemi allait périr, désarmé, brisé par ce terrible embrassement.

Le vainqueur ,se détachant du corps de la victime, dont les convulsions devenaient de plus en plus faibles ,sauta de côté, et se tenant droit sur ses hanches, il contempla cet ennemi, en faisant entendre un rire sauvage semblable à l'horrible hurlement d'un maniaque.

Les lecteurs supposeront peut-être que l'étrange combat que nous venons de décrire est une de ces inventions nées de toutes pièces dans l'imagination de l'auteur; quelques-uns ne se feront pas faute d'ajouter que c'est une pure absurdité, bonne tout au plus à figurer dans un de ces contes du gaillard d'avant, où les vieux matelots se jouent de la crédulité des novices. Un tel jugement ne pourra être porté cependant que par ceux qui ont fait de la nature une étude peu attentive; quant aux naturalistes, ce chapitre de la vie et des mœurs des animaux ne leur causera aucun étonnement. Il savent qu'il n'y a dans ce récit rien que de véridique, et que la scène qui s'y passe, bien que ne se passant pas journellement sous les yeux des hommes, et surtout des hommes civilisés, a cependant été observée plus d'une fois par les habitants des solitudes de Bornéo.

Interrogez un vieux chasseurs d'abeilles de cette île; il vous confirmera de tout point notre narration, ajoutant que l'orang-outang qu' ils appellera mias, est de force à lutter contre tous les animaux qu'il peut rencontrer, soit dans les forêts, soit dans les jungles, et que seuls le crocodile et le python osent l'attaquer. Le python est ce serpent de l'espèce de boas constrictors avec lequel Murtagh avait si désagréablement fait connaissance. Le chasseur d'abeilles — un Diack — vous dira aussi que, dans ces combats, le gorille est toujours vainqueur, malgré les dimensions énormes des reptiles qui l'attaquent.

Imaginez un peu un lézard ou un serpent long de dix mètres, c'est-à-dire deux fois ce que mesure la chambre où vous êtes en ce moment, une longueur égale à la largeur de la ne en trouverez-vous un spécimen dans les mu- en trouverez-vous un spécimen dans les muséums ,car ils sont rarement rencontrés par nos naturalistes ,et plus rarement encore, les voyageurs peuvent-ils s'en emparer.

Vous n'avez cependant pas à le mettre en doute, il existe de par le monde des serpents et des lézards de cette taille, et de plus grands encore.

On les trouve aussi bien dans les lacs et les forêts de l'Amérique équatoriale que dans les îles tropicales des Indes. Beaucoup de «contes de matelots» des temps passés, malgré le discrédit dans lequel leur invraisemblance les avait fait tomber ,ont été reconnus véridiques, grâce au nouveau jour dont les ont éclairés les modernes explorations scientifiques.

Quoique plusieurs de ces faits soient ajoutés à ce récit sous forme d'épisodes ,le lecteur ne doit, ni se croire mystifié, ni traiter les faits avec un dédain présomptueux. Si jamais le sort ou la fortune l'envoie faire un tour dans l'archipel Indien, il se départira de son incrédulité.

Henri Redwood et sa sœur Hélène ne faisaient pas d'aussi tranquilles réflexions, à l'ombre du banyan derrière lequel ils se cachaient pour observer le combat entre les deux monstrueuses créatures qu'ils trouvaient également effrayantes.

S'ils avaient obéi à l'instinct de la justice, ils auraient pris parti contre l'agresseur; mais dans cette circonstance, ils étaient amenés à penser tout autrement. Avec le triomphe du singe, ils voyaient renaître pour eux le danger qu'aurait peut-être fait cesser la victoire de l'animal amphibie. La lutte terminée, ils se retrouvaient, comme auparavant, incertains et apeurés.

Le crocodile ,quoique blessé et hors d'état de nuire ,n'était pas encore mort; il se tordait toujours sur le sol, mais ses mouvements, causés par la souffrance ,s'affaiblissaient de moment en moment.

Combien cela dura-t-il de temps? Ce spectacle était assez horrible pour qu'on en désirât la fin. Tel n'était cependant pas le sentiment des enfants épouvantés; ils eussent désiré, au contraire, qu'il pût continuer jusqu'à ce qu'une voix partie de la forêt ou le bruit d'un pas bien connu pût venir leur apprendre que le secours était proche.

Ils écoutaient attentivement, mais ils ne saisissaient ni le son d'une voix ni le bruit d'un pas ami. Par moments ,ils pouvaient entendre le chant d'un oiseau ou le cri d'un quadrupède rôdant dans les clairières, mais ces cris n'exprimaient pas l'effroi; les chasseurs avaient dû aller au loin, en quête de gibier ,et ils ne pourraient pas revenir à temps.

Henri songea de nouveau à décharger son fusil en guise de signal. Mais ce signal ,en admettant même qu'il fût entendu, pouvait rester sans résultats, car le capitaine et ses compagnons ,sachant Henri capable de se servir du fusil, supposeraient peut-être qu'il avait tiré au passage sur un oiseau ou sur quelque autre gibier. D'un autre côté, la détonation arrivant aux oreilles du mias, pouvait le distraire de la contemplation de son triomphe, et l'amener justement là où l'on redoutait sa présence.

Tirer un coup de fusil était donc plus dangereux qu'utile; il valait mieux attendre et se confier à la protection du Seigneur. Le brave enfant, réfléchissant à combien de périls lui. et ses compagnons avaient déjà échappé, par d'heureuses circonstances ,s'en remit à Dieu pour l'avenir. Tenant d'une main son fusil, de l'autre, il attira Hélène près de lui et lui murmura quelques mots de consolation auxquels Hélène répondit par des paroles de pieuse résignation.

Un moment encore, et la foi des deux enfants allait être soumise à une rude épreuve.

Le gorille, après avoir longtemps regardé d'un air rechigné les contorsions de son ennemi agonisant, parut enfin satisfait. Se retournant vers la forêt, il se disposa à quitter la place. La crise approchait pour Henri et Hélène. — Quel chemin allait-il prendre?

Les enfants n'avaient pas eu le temps de se faire cette question et d' yrépondre, à peine même avait-elle eu le temps de se formuler dans leur pensée, quand ils virent le gorille se tourner vers l'arbre sous lequel ils se tenaient et se diriger droit vers eux.

(A suivre)